

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 mars, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 4 mars 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 20

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,  
Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Valérie RODD à Mme Béatrice MAZZOCCHI.  
Mme Anne-Sophie DUGUAY à Mme Sandra CARVALHO.  
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.  
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.  
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.  
M. Serge GODARD à M. Etienne RENAULT.  
M. Augustin KUNGA à M. Stefano TEILLET.  
Mme Djedjiga ISSAD à M. Laurent TUIL.

#### Absents excusés :

Mme LANTRAIN Marilynne.

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

2025DELIB0027 - BUDGET PRINCIPAL : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE THÉÂTRE DE BRY-SUR-MARNE POUR L'EXERCICE 2025

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-1 et L.2224-2,

Vu les délibérations relatives à l'approbation des budgets primitifs 2025 de la ville et du théâtre,

Vu l'avis de la Commission des finances et du personnel communal du 6 mars 2025,

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget annexe du Théâtre de Bry-sur-Marne

Après en avoir délibéré, et par 26 voix pour et 2 voix contre (Etienne RENAULT, Serge GODARD).

**ARTICLE 1ER** : DÉCIDE de verser pour l'exercice 2025 une subvention au budget annexe du Théâtre de Bry-sur-Marne pour assurer son équilibre, d'un montant maximum de **381 083 €** en fonctionnement et d'un montant maximum de **9 467 €** en investissement, prévue au budget primitif 2025 du budget principal.

**ARTICLE 2** : DIT que le montant de la subvention dans chaque section sera arrêté au regard des dépenses définitives constatées en 2025 sur ce budget annexe.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 20 mars 2025

Secrétaire de séance  
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne

